

221C2857
FR0011950732-FS0846

25 octobre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR GROUP (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 octobre 2021, la société anonyme Crédit Agricole (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 19 octobre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et CACEIS Bank qu'elle contrôle, 12 468 905 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 7,23% du capital et des droits de vote de cette société¹, réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)	12 332 905	7,15
CACEIS Bank	136 000	0,08
Total Crédit Agricole SA	12 468 905	7,23

Ce franchissement de seuils résulte d'un emprunt de titres ELIOR GROUP.

À cette occasion, CACIB a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Le déclarant a précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général 735 242 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 1 contrat d'achat à terme portant sur 487 810 actions ELIOR GROUP, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 avril 2023 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 172 562 actions ELIOR GROUP, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 avril 2023 ; et
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 74 870 actions ELIOR GROUP, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 avril 2023.

¹ Sur la base d'un capital composé de 172 444 229 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 7 035 864 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois d'octobre 2021, portant sur 663 949 actions ELIOR GROUP² ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois de juin 2023, portant sur 1 332 795 actions ELIOR GROUP³ ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois de février 2022, portant sur 1 333 636 actions ELIOR GROUP⁴ ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois de juin 2025, portant sur 3 705 419 actions ELIOR GROUP⁵ ; et
- 487 634 calls portant sur 65 actions ELIOR GROUP, dénouables à tout moment jusqu'au 28 avril 2023, par exercice au prix unitaire de 17,96 €⁶.

² Sur la base d'un delta de 0,996 (position maximale de 666 666 actions). Prise en compte du nombre d'actions sous-jacentes à l'instrument financier compte tenu du fait que l'instrument financier à dénouement physique ou en espèces, au choix de la contrepartie de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, sera à dénouement physique à défaut de choix exprimé par la contrepartie.

³ Sur la base d'un delta de 1. Prise en compte du nombre d'actions sous-jacentes à l'instrument financier compte tenu du fait que l'instrument financier à dénouement physique ou en espèces, au choix de la contrepartie de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, sera à dénouement physique à défaut de choix exprimé par la contrepartie.

⁴ Sur la base d'un delta de 1. Prise en compte du nombre d'actions sous-jacentes à l'instrument financier compte tenu du fait que l'instrument financier à dénouement physique ou en espèces, au choix de la contrepartie de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, sera à dénouement physique à défaut de choix exprimé par la contrepartie.

⁵ Sur la base d'un delta de 0,926 (position maximale de 4 000 000 actions). Prise en compte du nombre d'actions sous-jacentes à l'instrument financier compte tenu du fait que l'instrument financier à dénouement physique ou en espèces, au choix de la contrepartie de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, sera à dénouement physique à défaut de choix exprimé par la contrepartie.

⁶ Sur la base d'un delta négatif arrondi à 0 (position maximale de 487 634 actions).